

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - QUÉRY - TIFALLA - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. BURLIER à M. PÈBRE  
M. MAZÈRE à Mme REGRENIL  
Mme OLIVIER à M. FONTAINE  
Mme PROUX à M. ZIAT  
M. MATHA à M. ISSARD  
Mme EL HARMOUCHI à Mme RAFIK  
M. BANIZETTE à Mme LAMAURE  
M. GUIBRETEAU à M. GERGAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	25/06/2024

**ABSENT EXCUSÉ :** M. DEVAUTOUR

**ABSENTS :** M. DUMORTIER - Mme EL BASRI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme RAFIK

**DÉLIBÉRATION 2024-07-19 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU « DOMAINE SOCIAL » POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE L'ESPACE VICTOR HUGO**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du domaine social pour la réalisation des activités de l'espace Victor Hugo relatives aux thématiques suivantes :

- Action sociale
- Personnes âgées et handicapées
- Enfance et famille

Les dépenses estimées pour l'année 2024 sont les suivantes :

- Action sociale : 9 550.00 €
- Personnes âgées et handicapées : 21 200.00 €
- Enfance et famille : 6 300.00 €

Les subventions attribuées par le Conseil départemental seraient au maximum à hauteur de 70% du montant éligible pour chacune des thématiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** des subventions auprès du Conseil départemental de la Charente pour la réalisation des activités de l'espace Victor Hugo dans le cadre du domaine social avec les thématiques « Action sociale », « Personnes âgées et handicapées » et « Enfance et famille ».

- **DE L'AUTORISER** à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240701-2024\_07\_19-DE  
Reçu le 03/07/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre  
Pour extrait conforme,  
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 2 juillet 2024  
Monsieur le Maire

